

La justice

Dans le domaine moral, la justice est une vertu qui nous demande de prendre notre dû et d'attribuer à chacun ce qui lui revient. Dans le domaine politique, la justice représente une institution dont les fonctions principales sont de faire appliquer le droit en respectant les lois et de tenter de réparer les torts subis par les victimes d'iniquités. Elle est donc une affaire de droit, de critères et de principes.

La justice est une affaire de droit : étymologiquement, « justice » vient de *judicare*, dire le droit. La morale s'en remet au libre arbitre de l'individu ; la justice, elle, s'impose à tous selon le droit en vigueur. Certes, Aristote souligne qu'un juge adapte la loi générale aux cas particuliers, mais l'équité consiste à se référer à la norme légale, même lorsque l'on prend en compte la spécificité de chaque cas.

Affaire de droit, la justice est aussi une affaire de critères puisqu'elle définit ce qui est conforme au droit tel que le manifeste la loi. C'est ce que l'on appelle le positivisme juridique. Toutefois, Léo Strauss postule qu'il existe un « étalon du juste et de l'injuste indépendant du droit positif », c'est-à-dire des lois en vigueur. Dans cette perspective, quand le peuple estime que les lois ne sont pas justes, il a toute légitimité à faire preuve de désobéissance civile, dès lors que celle-ci a pour finalité le bien commun et l'amélioration des lois.

La justice est donc une affaire de principes, car elle s'appuie sur les notions de juste et d'injuste qui ne sont pas objectivables, contrairement aux lois. La notion de justice sociale, en particulier, interroge le rapport entre égalité (la même chose pour tous) et équité (une répartition selon les besoins des plus faibles). Pour John Rawls, trois principes permettent la concorde d'une cité : même liberté pour tous, égalité des chances et principe de différence selon lequel les inégalités doivent être compensées en faveur des plus faibles.

En conclusion, chacun semble s'accorder sur la définition de la justice comme « ensemble institutionnel dont les règles sont disposées de manière à profiter à tous les citoyens, et non à une partie de ceux-ci ». Mais que signifie « profiter à tous », et comment éviter que les règles ne profitent qu'à une partie des citoyens ? La seule analyse du concept de « justice » ne suffit pas à trancher la question... heureusement !